



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Portable : 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 23 mars 2017,

Lettre ouverte à : Messieurs les parlementaires creusois,
M. VERGNIER,
M. LOZACH,
M. JEANSANNETAS

Nous avons demandé à vous rencontrer au mois de janvier dernier. Seul Monsieur le Député nous avait reçus le 13 janvier 2017.

Nous avons évoqué avec lui la carte scolaire qui s'annonçait et nous lui avons dépeint la situation de la Creuse. Depuis, la situation n'a pas évoluée. La DSDEN de la Creuse connaît de grosses difficultés pour assurer le remplacement des enseignants absents. Elle est également dans l'embarras pour répondre aux besoins des élèves en difficulté. Elle est dans l'incapacité de mettre en place la loi de Refondation de l'École : le taux de scolarisation des élèves de 2 et 3 ans stagne lamentablement, les postes de plus de maîtres que de classes sont quasi-inexistants alors qu'avant ce texte de loi, les postes d'EMALA avant-gardistes permettaient de rendre un service juste et équitables pour les écoles les plus rurales.

Nous lui avons demandé d'intervenir pour que ces difficultés puissent obtenir une réponse en termes de moyens lors de la carte scolaire. Les documents du Comité Technique Académique prévoient déjà que la totalité des postes créés cette année (15) serait entièrement affectés à la Haute-Vienne. Cette dotation incluait 5 postes pour les départements qui avaient signé une convention « ruralité ». Nous avons fait remarquer à Monsieur le Député que cette dotation était profondément injuste puisqu'elle attribuait l'intégralité des postes, y compris ceux dévolus aux départements qui avaient signé des « protocoles » au seul département qui justement n'en avait pas conclu.

Nous connaissons aujourd'hui les résultats de cette intervention qui n'a consisté qu'à transmettre le courrier à Madame La Ministre pour la réponse que l'on connaît.

Ces 5 postes « conventions rurales » ont bien été attribués à la Haute-Vienne et la Creuse a été sommée de fonctionner à moyens constants.

La DASEN de la Creuse a, après une très forte mobilisation des enseignants, des parents et des élus sur plusieurs journées de manifestations et de grève (70 % de grévistes !), est revenue sur un projet de suppression de 20 classes en proposant 9 fermetures.

Ces 9 « moyens » qu'elle s'est dégagés ont servi à l'ouverture de 6 postes de remplaçants, 1 ouverture de classe (en fait un transfert entre 2 écoles de Bourganeuf : 1 suppression pour 1 création), la « régularisation » d'un poste d'ULIS qui existait déjà et la création d'un dispositif passerelle pour 0,75 ETP.

SNUipp-FSU 23

Cette carte scolaire est pour le moins inopérante pour répondre aux difficultés de la Creuse. En effet, pas un poste de RASED n'a été créé pour répondre aux besoins des élèves en difficulté alors que le manque de postes de rééducateur est criant, pas ou peu de moyens n'ont permis de mettre en place la loi de Refondation de l'École .

En outre et c'est sans doute le plus grave, cette carte scolaire maintient l'existence de profondes injustices territoriales, voire les aggrave, au sein du département. **Ainsi, nombreux sont les exemples où pour une structure comparable et des effectifs très proches, une école a 2 voire même 3 postes de plus que l'autre !!!**

Ces injustices sont intolérables car elles remettent en cause l'égalité républicaine.

Les écoliers Creusois ne peuvent rester plus longtemps à l'écart d'une loi de Refondation de l'École votée par le Parlement dont vous êtes membres parce que les moyens sont insuffisants. Les parlementaires que vous êtes, garants de l'égalité républicaine sur le territoire national, ne peuvent continuer à cautionner des cartes scolaires qui restent aussi profondément inéquitables sur le territoire. Votre absence de prise de position interroge alors même que cette carte scolaire a été unanimement rejetée au CDEN (y compris par l'ensemble des élus).

Le SNUipp-FSU qui n'a cessé de défendre les écoles de notre département pour la réussite de tous les élèves avec les parents et les élus lors des semaines précédentes vous demande aujourd'hui de tout mettre en œuvre pour que cette carte scolaire évolue positivement en obtenant les moyens nécessaires et en permettant le rétablissement d'une équité départementale. Ces injustices évidentes et connues de tous discréditent l'institution scolaire et l'Etat qui les valide à l'issue d'une séquence qui a vu une nouvelle fois les Creusois démontrer leur profond attachement au Service Public et Laïque d'Education Nationale .

Nous sommes prêts à vous recevoir dans les locaux de la FSU en présence de la presse pour débattre de ces questions.

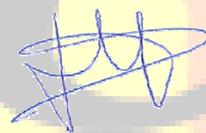
Certains de notre volonté commune de défendre le Service Public d'Éducation de proximité dans le département et comptant sur vous pour manifester cette volonté, nous vous prions d'agréer, Messieurs les parlementaires, l'expression de nos sincères salutations.

Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 23,

Julien COLOMBEAU



Fanny TISSANDIER



SNUipp-FSU 23